

■ **PARTICIPATION AU COURS**

Il est indispensable d'assister aux cours pendant la durée du contrat. Il est donc nécessaire que vous assistiez à 100 % des cours.

■ **ACCREDITATION DES MOYENS**

Paiement mensuel de 100% de l'IPREM.

L'étudiant doit fournir des pièces justificatives telles que:

- Relevé bancaire des trois derniers mois émis par la banque et signé
- Feuille de paie ou similaire des trois derniers mois.

En cas de dépendance économique, une déclaration de responsabilité doit être fournie par la personne responsable et doit être notariée et dûment apostillée.

L'original et une photocopie de tous les documents doivent être présentés.

■ **DURÉE DU VISA**

La durée du visa correspond à la durée des cours auxquels vous êtes inscrit.

L'autorisation peut être prolongée si vous pouvez prouver que vous remplissez toujours les conditions requises pour la délivrance de l'autorisation initiale et que vous remplissez les conditions exigées par le centre d'enseignement et que l'achèvement des études a été vérifié.

■ ACCRÉDITATION DES LOGEMENTS

Si vous séjournez dans un logement appartenant à l'école :

- Demander une accréditation précisant la période contractuelle.

Si vous logez dans un logement externe :

- Demandez une accréditation précisant la période contractuelle, qui doit coïncider avec la durée du cours. Cette accréditation doit contenir:
 - Informations sur l'établissement
 - Coordonnées
 - Adresse du logement
 - Période contractuelle (doit coïncider avec la durée de la formation)
 - Paiement du logement.
- Si vous êtes un particulier :
 - Adresse du logement
 - Période contractée (doit coïncider avec la durée de la formation)
 - Paiement du logement
 - Coordonnées
 - Photocopie de la carte d'identité du propriétaire.

IMPORTANT : Si vous logez chez un parent, vous devez fournir une déclaration de responsabilité précisant le lien de parenté et le fait que vous abandonnez une partie de votre logement, ainsi qu'une lettre d'invitation à fournir par la police.